

« Je propose un nouveau pacte de confiance entre la nation et ses universités » (E. Macron à la CPU)

Paris - Publié le mercredi 15 mars 2017 à 18 h 09 - Actualité n° 89180

« Je propose un nouveau pacte de confiance entre la nation et ses universités. Et c'est sur la base de ce contrat que nous allons bâtir, ensemble, les universités de demain », écrit Emmanuel Macron, candidat du mouvement En marche, à l'élection présidentielle, en conclusion de sa réponse à la CPU, mise en ligne par la conférence le 15/03/2017. La CPU avait publié son « Adresse à un futur Président de la République », comportant cinq questions en matière de budget, d'autonomie et d'organisation territoriale, le 21/02/2017.

Cette réponse reprend en partie et complète sur certains points les propositions du candidat mises en ligne sur son site de campagne le 02/03/2017. Parmi les éléments nouveaux ou précisés figurent notamment :

- gouvernance : lancement d'une phase d'expérimentation de deux ans qui « sera l'occasion, pour les universités, de développer à leur propre initiative, de nouveaux modèles de gouvernance » ;
- regroupement : placer la création des nouvelles universités « rassemblant universités, écoles et organismes de recherche », sous la responsabilité directe du Premier ministre, « pour lever les obstacles » de l'interministériel ;
- GRH : supprimer la modification récente du régime des mutations des enseignants-chercheurs ;
- réussite en licence : instituer un contrat de réussite entre l'étudiant et l'université.

A la CPU qui demande un ministère de plein exercice pour l'ESR, Emmanuel Macron répond par la négative, en indiquant faire le choix d'une « structure gouvernementale resserrée ». « Vous comprendrez aisément que la question de la présence d'un ministre de l'ESR de plein exercice ne se pose pas de la même manière dans un gouvernement à 15 ministres et dans un gouvernement à 25 », indique-t-il.

Emmanuel Macron et François Fillon sont les deux premiers candidats à avoir répondu aux questions de la CPU.

1. Questions sur les grands axes stratégiques en matière d'ESR et le renforcement de la participation de la France dans les dispositifs européens

Pour répondre « au double défi de l'excellence », de la formation d'un côté, et de la recherche et de l'innovation de l'autre, Emmanuel Macron se dit « contre tout modèle exclusif ».

Il formule comme grandes lignes :

- « un plus large accès aux formations supérieures, avec notamment la création de 100 000 places supplémentaires dans de nouvelles filières professionnalisées post-bac en mobilisant tout notre dispositif de formation en lien avec les branches professionnelles et en développant l'alternance » ;
- « accéder à tout âge à une formation universitaire » et pour cela « construire l'université de la FTLV, dont la souplesse facilitera l'alternance formation/emploi » ;
- « garantir que le métier spécifique de l'universitaire s'exerce dans les meilleures conditions » ;
 - « garantir que les moyens publics ne manqueront pas pour que notre recherche soit au premier rang », et « combler notre retard en matière d'investissement privé dans la recherche et diversifier les ressources ».

En matière d'international, Emmanuel Macron appelle à renforcer la présence de la France, « et d'abord au sein de l'Union européenne ». Il annonce que :

- « l'Etat encouragera fortement les politiques d'internationalisation des établissements, et soutiendra concrètement ceux qui obtiennent, par leurs initiatives, des ressources complémentaires au niveau européen. »
- un accroissement des programmes européens consacrés à la jeunesse, à la formation et à la recherche, pour permettre à 200 000 jeunes Français par an, soit 25 % d'une classe d'âge, de bénéficier du programme « Erasmus »
- la création d'un statut européen de l'apprenti.

2. Question sur les moyens en budget et en personnel à accorder à l'ESR

En matière de financement de l'ESR, Emmanuel Macron s'engage à :

- « Sanctuariser le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche »

Il souhaite que les moyens publics supplémentaires attribués aux établissements le soient « dans le cadre d'une nouvelle politique contractuelle, en contrepartie d'engagements sur des objectifs définis et partagés avec les communautés universitaires, en termes de moyens mobilisés, de progrès et de résultats à atteindre », et qui seront adaptés « à la diversité des besoins et des stratégies ».

En matière d'allocation des moyens, il annonce ne pas vouloir revenir à l'ancienne distinction entre dotation de fonctionnement et moyens de personnels.

- « Mobiliser le PIA encore davantage »

La politique contractuelle sera « complétée par des financements sur projets » qui « encourageront la prise de risque en recherche mais aussi en matière de formation », notamment dans le cadre du PIA 3 et en renforçant les moyens de l'ANR.

- « Accroître l'autonomie de gestion pour un accès facilité à de nouvelles ressources »

Afin de diversifier les ressources des établissements, le candidat appelle à « faciliter les possibilités de création de filiales universitaires, les capacités d'emprunt des universités », à « développer les partenariats entre les entreprises et la recherche publique », et « à conforter les dispositifs d'encouragement des chercheurs à l'entrepreneuriat ».

Créer 90 000 logements étudiants et réinstaurer les bourses au mérite

Logement : "renforcer l'offre de logements pour les étudiants, en réservant 30 000 logements-jeunes au sein du parc HLM et en construisant 60 000 logements étudiants notamment sur les campus des établissements.

Bourses : renforcer le système d'aides et bourses et établir un système d'aide plus progressif et plus juste ; et réinstaurer les bourses au mérite pour les étudiants de milieu modeste qui ont démontré leur grand potentiel.

3. Question sur l'organisation territoriale de l'ESR, sur l'importance des regroupements de site et l'articulation des politiques nationales, régionales et européennes

Emmanuel Macron n'a « aucun doute » sur le fait que la France « a besoin de nouvelles universités qui regroupent des universités et des écoles actuelles avec les organismes de recherche ». Mais selon lui, « il faut davantage s'appuyer sur la volonté des acteurs et substituer à une obligation administrative une dynamique de projet transformant. »

« Lorsque des établissements auront construit un projet de rassemblement dans une "nouvelle université", dont la cohérence et la légitimité auront été attestées, nous permettrons à cette nouvelle entité de s'organiser en fonction de ses caractéristiques propres et de son environnement. »

Afin que l'inter-ministériel ne constitue pas un obstacle, il souhaite qu'en matière de création de ces nouvelles universités, « l'impulsion et le contrôle de son déploiement soient placés sous la responsabilité directe du Premier ministre ».

4. Question sur le développement de l'autonomie de fonctionnement accordée aux universités en matière de pédagogie, d'organisation et de GRH, financières et immobilières

Estimant que l'enseignement supérieur français se trouve « au milieu du gué » en matière d'autonomie, Emmanuel Macron souhaite y remédier « en donnant aux universités une plus grande souplesse ».

Gouvernance : une phase d'expérimentation de deux ans

D'ici cinq ans, le candidat souhaite la mise en place d'un système universitaire « constitué d'établissements pleinement autonomes, définissant librement leur stratégie et leur organisation, mais aussi leur offre de formation et de recherche et leurs partenariats stratégiques ».

Ce qui implique à la fois de :

- « réduire et modifier la réglementation pour favoriser le développement des initiatives ;
- réguler le système par une évaluation des résultats conduite selon les meilleures pratiques internationales et adaptée aux spécificités des établissements. »

Il appelle également au lancement d'une phase d'expérimentation de deux ans qui « sera l'occasion, pour les universités, de développer à leur propre initiative, de nouveaux modèles de gouvernance, qui devraient favoriser une plus grande souplesse à la fois dans la composition des instances dirigeantes et dans les modalités d'organisation interne ».

GRH : mise en place d'une procédure décentralisée de recrutement des E-C

Le candidat veut permettre « aux universités de recruter elles-mêmes des enseignants-chercheurs sous statut dans le cadre d'une procédure vraiment décentralisée. Les universités qui souhaiteront maîtriser totalement leur politique scientifique et souhaiteront disposer de réactivité se verront accorder des capacités accrues de recrutement direct, sur normes nationales mais sans obligation de recourir au CNU ».

Il entend aussi supprimer la modification récente du régime des mutations des enseignants-chercheurs [une disposition ajoutée, à la demande des syndicats de personnels et contre l'avis de la CPU, au décret modifiant le statut des E-C, adopté en CTMESR et CTU les 20 et 21/02/2017].

Pédagogie : un contrat de réussite entre l'étudiant de licence et l'établissement

Emmanuel Macron veut permettre aux universités « de déployer librement leur offre de formation, à condition d'offrir une palette suffisamment large de filières et d'orientations, et de favoriser les aménagements requis pour assurer la fluidité des parcours des étudiants, que ceux-ci soient en formation initiale ou en formation continue ».

Pour améliorer la réussite en licence, il veut par ailleurs instituer un contrat de réussite entre l'étudiant et l'établissement, où seront précisés « en toute transparence les prérequis de chacune des formations qu'elle propose », et qui définira « à chaque fois que nécessaire un parcours de formation personnalisé ».

« En fonction de la formation suivie en lycée et de la filière choisie dans l'université, l'étudiant pourra se voir offrir des modules complémentaires de formation dont la validation permettra de garantir les meilleures chances de réussite. »

Les universités seront invitées « à développer autour de cet objectif [de réussite en licence] une ambitieuse politique d'innovation pédagogique, qui sera intégrée au contrat Etat-université ».

Aux niveaux master et doctorat, le candidat entend appliquer la récente loi réformant l'admission en master et donnant la possibilité aux universités de recruter leurs étudiants. « Dans ce contexte, les universités définiront librement leur politique de recrutement des étudiants et leurs spécialités. Elles pourront organiser leur offre de masters et de doctorats, si elles le souhaitent, selon des modèles du type des "graduate schools", ce qui est désormais favorisé par le "nouveau" master. »

La régulation relèvera principalement des dispositifs d'évaluation, qu'il souhaite par ailleurs simplifier.

5. Question sur le rôle du ministère

Tout en indiquant qu'il ne nommerait pas un ministre de l'ESR, Emmanuel Macron s'engage à ce que « tout ce qui trace l'avenir de notre pays par la recherche, l'innovation, le développement des formations de haut niveau du futur, le numérique constituera clairement une priorité. Cet engagement-là, je le prends, et la structure gouvernementale mise en place, comme les ministres nommés, en porteront la marque ».

Il appelle la CPU à une responsabilité : « il vous revient de définir de vraies stratégies et de vraies priorités. C'est aussi à vous de mobiliser vos communautés sur des objectifs audacieux, et de prendre les engagements correspondants. »

Emmanuel Macron



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique Ministre	Août 2014	Août 2016
Présidence de la République Secrétaire général adjoint	Mai 2012	Juin 2014
Banque Rotschild Banquier d'affaires puis associé gérant	2008	2012
Inspection générale des finances Chargé de mission auprès du chef de service	2007	2008
Mission de Jacques Attali pour la "libération de la croissance" Rapporteur général adjoint	2007	2007
Inspection générale des finances Inspecteur général	2004	2007

Fiche n° 5587, créée le 26/08/14 à 19:28 - MàJ le 30/08/16 à 17:33

Conférence des Présidents d'Université



Statut : association Loi de 1901

Composition : une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Bureau

Gilles Roussel président

Fabienne Blaise, vice-présidente

Khaled Bouabdallah, vice-président

Délégué général : Denis Ehram

Missions :

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.

- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Moyens :

- une équipe permanente (27 personnes)

- des conseillers et consultants (7 personnes)

- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »